

Commune de Boissettes

Date de dépôt : 23 janvier 2023

Demandeur : GROUPE HABITAT ENERGIE CONSEIL

Sur un terrain cadastré : AI 125

Sis : 1, rue du Mont aux Lièvres à Boissettes (77350)

**Le Maire de la Commune de Boissettes,**

VU la déclaration préalable présentée le 23/01/2023 par GROUPE HABITAT ENERGIE CONSEIL représenté par Madame Carole THOMAS, société domiciliée 4, rue Christophe Colomb 75008 PARIS, sur un terrain cadastré AI 125, 1, rue du Mont aux Lièvres à BOISSETTES (77350), enregistrée en mairie sous le n° DP 077 038 23 00 007,

VU le projet consistant à :

- L'installation de 16 panneaux photovoltaïques, bruns (pour correspondre à la couleur de la toiture), en intégration à la toiture, orientation Ouest Nord-Ouest du bâtiment pour une surface de 28,98 m<sup>2</sup> (puissance de l'installation : 6 Kwc).

VU les dispositions du Code de l'Urbanisme,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 332-6 et L. 332-6-1,

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1331-1 à L. 1331-12,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 septembre 2018 et modifié le 14 janvier 2020 puis le 13 juillet 2020,

**CONSIDERANT** que la parcelle se situe en zone UB

**CONSIDERANT** l'article 5.2.10. du PLU : « les panneaux solaires (thermiques ou photovoltaïques) en toiture doivent être encastrés sans aucune saillie sur la couverture. »

**ARRETE**

**Article 1 – Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable**

Fait à Boissettes, le 25 janvier 2023

**Thierry SEGURA**  
Le Maire,

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe qu'en application des dispositions du décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 modifié, le présent arrêté peut faire l'objet d'un Recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la Notification de l'acte.

